Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 17 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DAC 244 Subvention (50.000 euros) au porteur de projet Six Mètres Cubes lauréat de l'appel à projets « Embellir Paris » pour « Le Socle » et convention de subvention (4e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention au porteur de projet lauréat et la signature de la convention qui en fixe les conditions de versement ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 1er juillet 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1er : Une subvention de 50.000 euros est attribuée au porteur de projet Six Mètres Cubes pour son projet « Le Socle » situé à l'angle de la rue Saint Martin et de la rue du Cloître saint Merri (4e).

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 50.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville, exercices 2019 et suivants.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de subvention d'équipement avec le porteur de projet Six Mètres cubes annexée à la présente délibération.

La Maire de Paris,

Anne Hidalgo

Anne HIDALGO